Quarante-sixième année. — N° 15. (EDITION DU MATIN) MARDI 15 JANVIER 1901.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lahousse, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons Dimanche prochain *la publication de*

PÈRE INCONNU

par Pierre SALES

SYNDICATS ET POLITIQUE

Les syndicats doivent-ils être des groupements exclusivement corporatifs, limitant leur attention et leurs efforts aux seuls intérêts professionnels ? A cette question que les polémiques et les conflits industriels ramènent fréquemment, tous les hommes respectueux de l'esprit de la loi et tous les amis sincères des ouvriers répondent toujours par l'affirmative.

Tout autre est l'avis ordinaire de ces politiciens de métier qui cherchent à pêcher des mandats législatifs dans l'eau trouble des grèves injustifiées. Les syndicats sont pour eux des instruments commodes d'agitation. Ils cherchent donc à les détourner le plus possible de leur but véritable pour les entraîner dans la politique, pour les inféoder à leur politique. Une pareille tactique est si fâcheuse pour les ouvriers eux-mêmes, que des socialistes militants finissent par le reconnaître.

Rien de plus instructif, en effet, qu'une discussion qui a eu lieu il y a deux mois au comité général du Parti, mais dont on vient seulement de publier le compte-rendu.

C'était au moment de l'élaboration de la fameuse Charte d'unification dont nous avons publié en leur temps les dispositions principales : aux termes de cette Charte, le Parti socialiste est formé par la réunion de groupes divers ; la question se posait donc de savoir s'il fallait admettre les Syndicats au nombre des groupements considérés comme capables d'adhérer au Parti.

Des membres du comité ont fait remarquer alors qu'il ne convenait point d'imposer un credo politique à des « Syndicats économiques », et que, s'il fallait les empêcher d'entrer, en tant que tels, dans le Parti, c'était au nom de leur propre intérêt, partant au *nom de l'intérêt de leurs membres.* « La principale force du Syndicat, a dit le citoyen La Porte, est de réunir sans exception tous les ouvriers d'une même industrie ».

La politique ne peut que provoquer des dissensions nuisibles pour la sauvegarde des intérêts corporatifs ; il faut donc éviter de la faire intervenir. Inutile de rappeler que c'est l'opinion contraire qui a prévalu ; la chose était fatale.

Il n'en demeure pas moins intéressant de constater que des socialistes convaincus, des « militants », des membres du comité général, sont contraints d'avouer parfois que, si l'on transforme les Syndicats en machines de guerre politiques, ce n'est point dans l'intérêt des ouvriers.

Informations

GENERAL BLESSE AU COURS D'UNE REVUE

Le Mans, 13 janvier. — Hier matin, à la revue passée par le général Sonnois, le général de Saint-Julien, commandant la 8e division d'infanterie, a été désarçonné et est tombé la tête la première.

Les médecins-majors ont constaté d'assez graves blessures. Le général a désiré continuer la revue.

UN SINISTRE A TANANARIVE ROUTE DE MADAGASCAR.

Marseille, 13 janvier. — Le « Natal », courrier de Madagascar, est arrivé. Il apporte la nouvelle suivante : Un grave accident est survenu au commencement de ce mois dans l'Iaroka, entre Mahatsara et Andevorante. Un chaland remorqué par une chaloupe à vapeur, a chaviré, occasionnant la mort de 50 Bourjanes. Des secours ont été distribués aux familles des victimes.

25.000 travailleurs sont actuellement employés à la construction de la route de Tananarive à la mer. Cette route, si difficile à construire à travers les forêts et les montagnes, sera enfin terminée dans quelques jours. Les médecins signalent l'état des travailleurs comme excellent.

LA DEMISSION DE M. DOUMER

Paris, 13 janvier. — Le « Figaro » confirme que M. Doumer est résolu à abandonner, avant la fin de l'année, son poste de gouverneur général de l'Indo-Chine.

Il se présentera aux élections de mai 1902, dans la première circonscription d'Auxerre, dont il a été député. Il a écrit à ce sujet, une lettre à M. Gallot, député d'Avallon, et propriétaire du journal l'« Yonne ». En réponse à cette lettre, M. Gallot a promis à M. Doumer l'appui de son journal.

TROIS EVASIONS

Brest, 13 janvier. — Trois repris de justice, nommés Perrot, âgé de 18 ans, Soubigou et Kerscaven, âgés de 22 ans, se sont évadés de la prison du palais de justice où ils avaient été incarcérés pour vols. Ces trois détenus ont profité d'une absence momentanée du brigadier de police Blaizo, garde du palais, qui s'était rendu dans le cabinet du juge d'instruction pour desceller, à l'aide d'un banc, les barreaux du cachot *dans lequel ils étaient enfermés*, avec neuf autres individus. Pendant que Perrot, Soubigou et Kerscaven descellaient les barreaux, ces derniers dansaient pour assourdir le bruit.

Le signalement des *fugitifs* a été signalé à toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement.

LE FAMEUX FUSIL ALLEMAND

Stockholm, 13 janvier. — Il y a quelques mois, toute la presse européenne a beaucoup parlé d'un fusil automatique inventé par le Suédois Friberg Kyeliman. Le gouvernement allemand se serait empressé d'adopter *ce nouveau fusil*. Or, aujourd'hui voici qu'on annonce que le ministère de la guerre suédois, auquel les inventeurs ont offert leur modèle, vient de décider que, pour des raisons techniques, cette arme ne pourrait pas être adoptée.

FAUX BRUIT D'UN ATTENTAT CONTRE LE PRINCE DE GALLES

Londres, 13 janvier. — Vif émoi hier à Londres. Le bruit s'était répandu qu'un attentat venait d'être commis contre le prince de Galles, à Chatsworth, où il était allé chasser. L'auteur de l'attentat, disait-on, était un anarchiste italien, corse, espagnol, français ou belge, on ne savait au juste. Il avait été arrêté porteur d'un révolver et d'un stylet empoisonné. Son Altesse Royale avait montré un courage extraordinaire... et ainsi de suite.

La simple vérité, informations prises, s'est réduite à ceci :

Un flutiste d'un orchestre viennois, qui est depuis quelques jours à Chatsworth, s'est égaré dans le parc. Il ne parle pas un mot d'anglais et porte de grosses moustaches qui lui font une physionomie farouche. C'est sans doute à cause de ses moustaches qu'on l'a arrêté, mais il a été relâché au bout de dix minutes..

LES INSURRECTIONS AU BRESIL

Rio-de-Janeiro, 13 janvier. — Des désordres épouvantables se sont produits à la frontière des Etats de San-Paulo et de Matto-Grosso. On annonce que 200 rebelles ont été tués et plus de 500 blessés par les troupes. On attend de nouveaux détails.

LE SIÈGE D'UNE MAISON

A SAINTE-SAVINE

Le braconnier Coquard barricadé dans sa maison. — Menaces de mort. — Les blessés

Troyes, 13 janvier, midi. — *Le siège de la maison* de Coquard, à Sainte-Savine, continue. Ce matin, une compagnie de chasseurs à pied, requise par le procureur de la République, est arrivée sur les lieux. *Elle investit* la maison et maintient la foule à une certaine distance, de peur que l'assiégé ne tire sur elle, comme cela s'est produit hier.

Coquard est un braconnier professionnel, connu comme tel dans le pays. Il a soixante ans. Son fils et sa bru — qui sont des braves gens — habitent avec lui. Mais ils travaillent au dehors, l'un à l'usine à gaz, l'autre, dans une fabrique de bonneterie. Et, depuis avant-hier, ils n'ont pu rentrer chez eux.

Jeudi, à quatre heures du matin, Coquard était en maraude dans les jardins de Saint André, village des environs de Troyes. Au moment où il volait les choux d'un maraîcher, nommé Heinard, celui-ci lui envoya un coup de fusil, chargé à plomb, dans le bas des reins.

Légèrement blessé, Coquard s'enfuit. Mais Heinard déposa une plainte, et dans l'après-midi de jeudi, Coquard était arrêté.

Il avait eu la précaution de brûler son paletot et son pantalon, mais, examiné de près par un médecin, il dut avouer. Toutefois, considérant le peu de gravité du cas, le procureur le fit relâcher.

Or, le lendemain, vendredi, la nouvelle du récent méfait de Coquard s'étant répandu, un grand nombre de personnes, victimes de ses larcins, vinrent simultanément déposer plainte au commissariat.

Une nouvelle information fut ouverte, elle aboutit à un ordre d'arrestation. Mais la « Terreur des clapiers » — c'est ainsi que Coquard est surnommé à Sainte-Savine — avait pressenti ce qui allait se passer. C'est alors qu'il se barricada dans sa maison, après avoir eu la précaution de se pourvoir abondamment de munitions et de vivres.

Il est armé d'un fusil à deux coups, d'une carabine et d'un révolver.

Le procureur de la République, M. Thesnay, a essayé plusieurs fois de parlementer avec l'assiégé, lui assurant qu'il ne serait pas l'objet de poursuites rigoureuses. Mais celui-ci ne veut rien entendre ; on sait qu'il a même tiré hier sur le magistrat, sans l'atteindre et ne cesse de proférer des menaces de mort contre les maraîchers de Saint-André, protestant, quant à lui, que les gendarmes n'auront que son cadavre.

M. Ragon, charbonnier, et Mme Charles, blessés hier par une décharge de Coquard, ont l'un, l'annulaire de la main droite enlevé par une chevrotine ; l'autre, une blessure en séton au mollet droit.

On devine l'émotion causée en ville et dans le pays par cet incident. Les curieux affluent de toutes parts et, malgré la consigne la plus sévère, on a peine à les tenir à l'écart.

La maison de Coquard, entourée d'un jardin, est située au 46 de la rue de Chicherey, à Sainte-Savine, qui est un quartier populeux de Troyes.

ÉLECTION SÉNATORIALE

du dimanche 13 janvier

Département de l'Ain

Inscrits, 890 ; votants, 882 ; suffrages exprimés, 829.

Ont obtenu : MM. Pochon, député républicain radical de la première circonscription de Bourg, 554 voix, élu ; Philippon, ancien député de Nantua, républicain radical, 164 voix ; Hudellet, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Bourg, progressiste, 137 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Morellet, radical, récemment nommé procureur général à Poitiers, et ayant cessé, « ipso facto », d'être sénateur, en vertu de la loi sur les incompatibilités.

M. Morellet avait été élu pour la première fois, sénateur de l'Ain, en 1885, et il avait été réélu au renouvellement partiel de 1894 par 600 voix environ.

Rappelons que M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, député de Belley, s'était rendu à Bourg pour prendre part à cette élection.

LE NAUFRAGE DE LA « RUSSIE »

LES NAUFRAGÉS

Marseille, 13 janvier. — Pendant toute la journée d'hier les passagers et marins de la « Russie » ont été entourés dans les rues, complimentés et longuement interrogés sur les péripéties de l'échouement.

Les trois petits mousses, surtout Garbier dont la famille habite Marseille, Antoine Bastien et Rocca Mathieu, âgés de quatorze à quinze ans, ont été choyés et comblés de friandises.

On leur demandait leurs impressions, leurs projets d'avenir, leurs aventures, qu'ils relataient sous une forme pittoresque.

La plupart des naufragés sont allés aux bureaux de la Compagnie ; les passagers les plus nécessiteux, qui ont perdu dans le naufrage leurs bagages et leurs vêtements ont reçu quelques secours en argent.

Les marins de l'équipage ont été mis en subsistance, c'est-à-dire que la Compagnie leur assure leur salaire en attendant de les embarquer de nouveau sur ses paquebots.

Les naufragés rapportent de nouveaux traits de dévouement de la part de leurs compagnons d'infortune. Ils ne tarissent pas d'éloges surtout sur l'attitude du matelot-torpilleur Debroas, du « Jaureguiberry » dont je vous ai signalé hier la conduite admirable.

Le jour même de l'échouement, racontent-ils, on avait d'abord songé à construire un radeau, et tout le monde avait participé à sa confection ; le second maître Graziani, après la mise du radeau à la mer, y était descendu avec courage pour y consolider les amarres, mais la mer était si mauvaise que les pièces de bois furent en quelques instants disjointes et que Graziani aurait été englouti si Debroas n'avait eu la présence d'esprit de lui jeter un cordage et de le sauver.

Ce fut grâce à lui, vous le savez, que le télégraphe à bras fut mis en action et que la conversation put s'engager entre le bord et les sauveteurs.

C'est encore Debroas qui eut l'idée de fabriquer le troisième jour, avec de la toile à voile que les femmes s'employèrent à coudre, des cerfs-volants porteurs de cordeaux qui eussent pu aider à l'établissement d'amarres en vue d'un va-et-vient.

Au moment où avec les passagers que l'on débarquait à terre, il arrivait sur la grève, ce brave garçon s'est mis à pleurer de joie en voyant tout le monde à peu après sain et sauf.

Presque tous les passagers l'ont embrassé et l'aide-de-camp de l'amiral Besson, qui se trouvait là, l'a sur les éloges qui lui en étaient faits, publiquement félicité.

L'ÉTAT DU NAVIRE

L'état du navire, bien qu'on estime pouvoir le renflouer, est d'un aspect lamentable. L'eau gagne partout là où elle n'a pu pénétrer brutalement en brisant les parois, en fracturant les panneaux ; elle se glisse et s'insinue par les fentes. L'avant de la passerelle a été brisé par les paquets de mer.

Sur la dunette de derrière comme au salon, comme au fumoir, le spectacle est effrayant. A droite, à gauche, débordant sur la cursive de bâbord, c'est un désordre de pillage, un gâchis d'incendie, mélangés à des immondices ; caisses de mandarines, éventrées, ballots d'artichauts verts, couvertures, valises, bouteilles pleines et débris de verre, vêtements neufs, vieilles bottines ! Tout cela est fripé, mouillé, puant, lamentable !

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

On se rappelle que la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, qui devait être appliquée le 1er juin 1899, ne put devenir exécutoire que le 1er juillet suivant.

Il fut alors entendu que les victimes d'accidents survenus pendant le mois de juin 1899 recevraient des indemnités et pensions égales à celles qui leur auraient été accordées si la loi avait été appliquée.

Une commission fonctionna au ministère de l'intérieur, puis au ministère du commerce, chargée de recueillir les informations sur les accidents du mois de juin et de dresser le compte des crédits à demander au Parlement dans le but de faire face au paiement des indemnités.

La commission a eu à examiner, y compris les travaux de sa devancière au ministère de l'intérieur, au total 2.170 dossiers.

1.303 demandes ont été écartées ou retirées.

502 ont donné lieu à attributions de rentes.

365 ont abouti à une attribution d'indemnités pour incapacité temporaire.

La dépense correspondant à ces diverses allocations représente : Pour incapacité temporaire, 85.850 ; pour constitution de rentes, 1.751.850 ; total 1 million 837.700.

Si à ce total on ajoute les intérêts viagers qui seront dus à la Caisse nationale des retraites en raison de l'emploi rétroactif du tarif spécial prévu par la loi du 9 avril 1898, ainsi que quelques menus frais d'enquête complémentaire dans les préfectures, la dépense totale peut être évaluée à 1.900.000 francs.

LA FRANCE & LA RUSSIE

Négociations avec St-Pétersbourg

Nous trouvons, dans le « Gaulois », l'article suivant, que nous reproduisons à titre d'information :

Le « Gaulois » a signalé à plusieurs reprises la fâcheuse influence que la présence à la tête de notre armée du général André a exercée sur l'état de nos relations avec la Russie ; aujourd'hui que ces relations sont revenues à leur état à peu près normal, il n'y a plus de raison pour ne pas raconter et les phases de cette crise et les moyens par lesquels le gouvernement de défense républicaine s'est tiré du mauvais pas dans lequel il avait allègrement entraîné la France.

Ce n'est plus un secret pour personne que, dès la publication des articles du « Novoïé Vrémia » et du « Svet », M. Delcassé multiplia ses démarches pressantes chez le prince Ouroussoff, ambassadeur de Russie à Paris, et déclara au sympathique représentant du Tsar que son gouvernement n'avait pas de désir plus ardent que celui d'entretenir avec nos alliés du Nord les relations les plus étroites. L'ambassadeur, qui n'avait pas qualité pour répondre, puisque M. Delcassé ne faisait, en somme, que constater la continuation d'une alliance qui n'avait été dénoncée par aucune des parties intéressées, se borna à prendre acte des déclarations de M. Delcassé.

D'autre part, notre ministre des affaires étrangères, littéralement affolé par la perspective de s'effondrer sous les ruines d'un instrument diplomatique auquel il savait que le pays attachait un prix inestimable, fit engager des négociations immédiates à Saint-Pétersbourg, par l'intermédiaire de notre ambassadeur, le marquis de Montebello, lequel s'aboucha sans retard avec les ministres compétents.

Au gouvernement russe on promit avant tout que le général André serait mis dans l'impossibilité de nuire par des avertissements qui, s'ils étaient négligés par lui, seraient suivis du « débarquement » de cette coûteuse personnalité ; on promit : 1° que le service de deux ans serait écarté ; 2° qu'on ne toucherait à aucun des grands chefs de notre armée et 3° que les exécutions d'officiers cesseraient.

Le général André, qui s'était tout d'abord montré récalcitrant et avait menacé ses collègues des foudres de M. Brisson et de ses amis de la Chambre, accepta finalement les conditions que lui imposaient ses collègues, et, pour donner des gages, il commença par mettre à la présidence du comité technique de l'artillerie, M. le général Deloye, dont la nomination avait été précédemment refusée par lui, malgré l'insistance du général Brugère. Pour le reste, il promit de rester tranquille, du moins pendant quelque temps.

Enfin M. Delcassé s'engagea à faire taire la presse officieuse, « même celle d'avant-garde », et, de fait, on a pu remarquer que, depuis trois jours au moins, il n'est plus question, dans les journaux ministériels, ni des « cosaques » ni de « l'empereur de knout ».

Les propositions de M. Delcassé furent complétées par des offres de coopération financière, lesquelles, « il y a sept mois » — nous précisons — avaient été déclinées par M. Caillaux, ministre des finances et anglophile comme Son Eminence Grise, M. Maurice Rouvier.

C'est alors que, pour sceller cet accord, le comte Lamsdorf et M. Delcassé échangèrent les dépêches qu'on a pu lire, il y a deux jours, et que le *ministère de défense républicaine* put respirer plus librement.

Nous constaterons sans ironie que l'un des avantages — et non des moindres mais aussi non des moins inattendus — de l'alliance franco-russe consiste à permettre au gouvernement du Tsar de servir de gendarme à un ministère dont les Français ont été jusqu'ici impuissants à refréner l'ardeur destructive et malfaisante.

CHANGEMENT DE FRONT

Paris, 13 janvier. — Nous sommes en mesure d'affirmer, dit la « Patrie » que, outre la prochaine nomination du général Deloye à la présidence du comité technique d'artillerie, que nous avons annoncé, nous aurons la satisfaction d'enregistrer celle d'un officier général qui a joué un rôle prépondérant dans l'affaire Dreyfus, au commandement d'un corps d'armée.

Ce ne sont pas les seules surprises que nous réserve le changement de front exécuté par le ministère de « défense républicaine », grâce à l'intervention, paraît-il, du gouvernement russe, dont l'amitié exercerait ainsi une bienfaisante influence non seulement sur notre politique extérieure mais sur notre politique intérieure.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

Le combat de Lindley

Lourenço-Marquez, 12 janvier. — Par des courriers indigènes, on vient enfin d'apprendre quelques détails sur la défaite du général Knox, à Lindley, le samedi 5 courant, et que le quartier général de lord Kitchener entoure toujours d'un profond mystère.

Le combat a eu lieu entre Lindley et Heilbrom et a duré trois jours. Les Boers ont enveloppé les troupes britanniques en occupant une chaîne de collines groupées en forme de fer à cheval. Les Anglais ont été pris entre deux feux. L'artillerie des Boers a causé des ravages formidables. Un tiers seulement des soldats anglais a réussi à s'échapper en abandonnant des canons et des fourgons.

Envol de renforts

Londres, 13 janvier. — Le transport « Algéria » partira, mardi prochain, à quatre heures du soir, pour le Cap, avec 20 officiers et 240 hommes des 1er et 3e dragons et 320 chevaux.

Le transport « Norfolk » partira ce soir avec 300 chevaux.

Demain, l' « Avoca » quittera Southampton avec 32 médecins de la marine et plusieurs infirmiers.

LA TAILLE

L'abaissement de la toise. — Plus de minimum Petits pioupious

Aujourd'hui, lundi, le ministre de la guerre déposera sur le bureau de la Chambre une proposition de loi qui abaisse la taille réglementaire des soldats.

Actuellement, aux termes de l'article 27 de la loi de 1889 « peuvent être ajournés deux années de suite à un nouvel examen du conseil de révision les jeunes gens qui n'ont pas la taille réglementaire d'un mètre cinquante-quatre (1 m. 54), ou qui sont reconnus d'une complexion trop faible pour un service armé ».

Le projet du ministre de la guerre modifie ou plutôt supprime cet alinéa de l'article 27. Il le remplace par la réduction que voici :

« On n'ajourne que les jeunes gens reconnus d'une complexion trop faible pour un service armé. »

Le minimum de la taille réglementaire, 1 mètre 54, va donc disparaître de la loi si le Parlement approuve le projet du général André.

Les futurs artilleurs

Pour justifier ce projet, le ministre de la guerre explique dans l'exposé des motifs qu'au cours de la discussion de son budget il a été amené à déclarer que, dans l'artillerie, des hommes petits mais vigoureux, serviront aussi bien et seront mieux protégés des coups. En outre, les conditions du tir dans l'infanterie ayant changé du tout au tout avec le nouvel armement, il n'y a plus aucun inconvénient à abaisser la taille, la charge du fusil par la culasse, qui supprime l'emploi de la baguette, et la diminution même de la longueur du fusil permettant d'admettre dans cette arme, des hommes plus petits qu'autrefois pourvu qu'ils soient bien constitués.

Enfin le ministre estime que c'est peut-être un moyen d'augmenter notre contingent.

Depuis la monarchie, la taille réglementaire de nos troupiers, a subi sept modifications successives.

En 1702, les règlements militaires exigeaient la taille de cinq pieds pour être admis dans l'armée royale. En 1801, la loi sur le recrutement a fixé la taille à 1 mètre 59 ; en 1804, on l'a ramenée à 1 m. 54 ; en 1818, on l'a haussée à 1 m. 57 ; en 1830, elle est revenue à 1 m. 54 ; en 1832, on l'a portée à 1 m. 56 ; en 1868, on l'a baissée d'un centimètre, à 1 m. 55 ; enfin, depuis la loi de 1872, qui l'avait établie à un m. 54, elle n'a subi aucune variation.

LES ASSOCIATIONS

Le projet Trouillot

La Chambre commencera, aujourd'hui, la discussion du projet de loi sur les associations. Afin de permettre à nos lecteurs de suivre cette discussion, nous publions ci-dessous le texte du projet Trouillot, auquel s'est rallié le gouvernement :

TITRE Ier

Article 1er. — L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des généfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.

Art. 2. — Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à l'unité nationale et à la forme du gouvernement de la République, est nulle et de nul effet.

Art. 3. — Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après payement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Art. 4. — Toute convention d'association devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction.

Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration.

Les associations seront tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront en outre consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Art. 5. — Les directeurs ou administrateurs de l'association pourront la représenter soit dans les actes prévus par les statuts, soit en justice.

Art. 6. En cas de nullité prévue par l'article 2, la dissolution de l'association sera prononcée par le tribunal civil, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public.

En cas d'infraction aux dispositions de l'article 4, la dissolution pourra être également prononcée, à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

Art. 7. — Seront punis d'une amende de 16 à 200 francs et, en cas de récidive, d'une amende double, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 4.

Seront punis d'une amende de 50 à 500 francs les fondateurs, directeurs ou administrateurs d'une association formée en violation des dispositions de l'article 2.

Seront punis d'une amende de 500 à 5.000 francs et d'un emprisonnement de six jours à un an, les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution.

Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont ils disposent.

Dans le même cas, les immeubles affectés à son usage

FEUILLETON DU 15 JANVIER 1901 — N° 218

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

QUATRIÈME PARTIE

XXIV

Le Mali-Coneh

Chacun prenait sa place, faisait passer silencieusement les verres de liqueur, que versait la vicomtesse.

Jane disait à l'oreille de Ninie :

— J'en frissonne d'avance.

Ninie la rassurait, bien certaine que son papa ne pouvait raconter qu'une histoire amusante.

— Voici les faits ! commença Claude d'une voix où Kermeric devina de la fièvre :

« Il y a un peu plus d'une vingtaine d'années je me trouvais avec mon yacht dans le port de Saint-Malo, où un terrible vent du Nord m'avait descendre malgré moi ; et je ne voulus pas rentrer au Havre sans avoir présenté mes hommages à la famille de Preuilly, qui n'était alors pour moi qu'une famille amie, le mariage de ma sœur et d'Arnold n'étant encore qu'à l'état de projet ».

Tout de suite, Kermeric essaya d'interrompre ce récit.

— Ne croyez-vous pas, mon cher Monsieur Champagney, que vous auriez intérêt à garder votre histoire pour notre retour à Dinard ? La route nous paraîtra certainement plus longue que ce matin...

Sans donner aucune marque de mécontentement, Claude demanda :

— Que ceux qui veulent entendre mon histoire tout de suite lèvent la main.

Tous, sauf Raymond levèrent la main, Joë leva les deux.

— Je m'incline, dit Kermeric, dissimulant très bien son ennui.

Mais il s'arrangea pour que son visage fût à contre-jour.

Claude reprenait :

— Je n'aurais eu qu'à traverser la Rance, à louer une voiture à Dinard. C'était le chemin le plus simple. Je préférai le plus compliqué : louvoyer le long de la côte. Et, comme on était à vive eau, je pus remonter l'Arguenon jusqu'au pont que l'on aperçoit ici.

« Arnold m'attendait là avec sa charrette anglaise et un excellent petit cheval, peut-être moins pur de sang que ceux qu'il possède aujourd'hui... »

Arnold approuva en riant :

— En effet, la fée du Guildo n'avait pas encore répandu ses richesses sur la Frochais... Mais je te rends la parole, Claude.

— Et j'en profitai pour déclarer d'abord que, malgré sa simplicité, l'hospitalité de la Frochais était déjà des plus larges et que je fus admirablement accueili par votre grand-père, M. Guy, et par votre pauvre mère, alors dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté. Pardonnez-moi si je viens de la nommer. Je n'ignore pas que vous préférez qu'on ne parle jamais d'elle ; mais, je n'ai pu m'empêcher de donner ce souvenir à une des plus charmantes, des plus aimables femmes que j'ai connues... des meilleures surtout.

Kermeric fronçait les sourcils, serrait instinctivement les poings. Jamais personne, devant lui, ne se permettait de faire de telles allusions à sa femme infortunée. Betsy le calma d'un regard, lui recommandant la prudence.

Et il eut l'air, désormais, d'écouter sans colère.

Quant à Guy, il bégayait, les larmes aux yeux :

— Ah ? Monsieur, c'est au contraire bien doux pour moi d'entendre ainsi parler de ma mère !

Berthe et son mari échangeaient des grimaces. Allait-on verser dans l'attendrissement ?

Noïc, après son premier trouble, demeurait impassible, marmoréenne, comme étrangère à tout ceci.

Donc, reprit Claude, se mettant à sourire, l'hospitalité de la Frochais fut très large. Et, sans compter les vieux vins propices aux folies, le comte de Preuilly nous avait servi, comme ordinaire, du cidre et du poiré, qu'on avait peine à verser dans les verres, tellement ils s'échappaient en mousse et en fumée ; et j'avoue, tout honteux, à la face de mon fils, que je n'avais pas la tête très solide en sortant de table.

« Une promenade était toute indiquée, celle du Guildo, de ces ruines fameuses dans toute la région. Et nous nous y rendîmes extraordinairement joyeux... »

— Oh, papa, fit Ninie, que j'aurais voulu te voir ainsi !

— J'étais si gai, mon enfant, que je me suis mis à railler ces vieilles pierres et que j'indignai même un peu le comte de Preuilly. Je l'entends encore nous disant, de son air bienveillant quoique sévère :

« Ah ! Jeunesse ! Jeunesse ! ... »

— Comme maintenant ! fit Guy, aussi attendri qu'amusé. Mais je me demande pourquoi il ne m'a jamais raconté ?...

— C'est, répliqua tristement Claude, que de bien cruels souvenirs se mêlent pour lui à cette joyeuse journée de folle gaîté !

— Oh ! Monsieur, murmura Jane, est-ce que cela va devenir mélancolique ?

— Les légendes, Mademoiselle, ne sont pas toujours joyeuses.

» Je prétendis que les ruines du Guildo devaient avoir leur fantôme ou leur histoire de bandits ou leur trésor caché, quelqu'un de ces récits fantastiques que possède tout manoir qui se respecte. Et, comme M. de Preuilly m'affirmait qu'il n'y avait rien de semblable et que ces ruines n'évoquaient guère que le souvenir de l'infortuné Gilles de Bretagne, je résolus de donner au moins une fée à ces murs délabrés. Je grimpai à l'endroit même où M. Fergusson était juché tout à l'heure ; et, avec mon couteau, je gravais l'inscription que je vous ai dite.

» Effaçons la mousse et vous constaterez qu'elle est textuelle. Je me rappelle même que *les lettres vont en montant et en diminuant.* »

Claude, avec son couteau, avec son mouchoir, avec un peu de champagne, de sel, d'eau-de-vie, attaqua la mousse.

Et, au bout d'un instant, l'inscription apparaissait assez nette pour qu'on pût l'épeler, ce que fit bravement Kermeric :

« Par la fée du Guildo, grand trésor acquerras. »

— Je me reconnais battu, Monsieur, dit-il aimablement à Claude ; c'est bien vous qui avez doté le Guildo d'une fée. Mais, jusqu'à présent, je ne vois rien de si triste...

— Attendez, Monsieur.

« Le soir, après un dîner aussi plantureux, aussi échauffant que le déjeuner, je quittais la Frochais et m'embarquais à la marée descendante.

» Mes matelots étaient impatients, inquiets, craignant de manquer de fond.

» Nous partîmes à la hâte ; et, comme je n'étais guère capable de diriger la manœuvre, de par la faute du cidre et du poiré du comte de Preuilly, je fumais ma cigarette, appuyé au bastingage, regardant vaguement l'eau et les rivages. Et c'est alors que tout à coup, dans une ogive du château surplombant le fleuve, j'aperçus... »

Il s'arrêta. Un frisson passait sur ses auditeurs.

Jane prononça, à demi-sérieuse :

— Je sens mes cheveux se dresser sur ma tête !

— Et moi j'ai le cœur tout serré, dit Ninie.

Kermeric, le regard mauvais, les traits contractés, fit observer que M. Champagney avait un talent tout spécial pour raconter les histoires de revenants.

Claude but lentement un verre de liqueur ; et, après un impatientant silence, il dit d'un ton badin :

(A suivre). PIERRE SALES.